



MAIRIE DE

GRAMBOIS

COMPTE RENDU SEANCE PUBLIQUE **du conseil municipal du 5 février 2021**

Le maire ouvre la séance en faisant un état de la situation sanitaire en Vaucluse et rappelle l'obligation du port du masque dans tout le Département. Il demande aux élus de relayer l'information.

Compte tenu de la réception ce jour d'un courrier de la Préfecture, le maire demande au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour.

Le Maire fait état de deux points à préciser dans les articles (3 et 17) du règlement intérieur du conseil municipal sur demande des services préfectoraux afin d'être conforme aux articles L 2121-10 et L 2121-13 du CGCT.

Le maire apporte les précisions suivantes :

- Le règlement intérieur précisera qu'un encart sera réservé au groupe minoritaire, notamment à chaque publication du bulletin municipal, le même encart sera réservé au groupe majoritaire. Accepté à l'unanimité
- Concernant la possibilité de rajout à l'ordre du jour soumis à l'approbation du conseil municipal, le maire précise que dans le respect de l'article L 2121-10 et L 2121-13 du CGCT, seuls les points n'ayant pas de portée majeure sur la vie de la collectivité, les points urgents, affaires courantes et/ou indépendantes de la volonté du maire ou du Conseil municipal peuvent être ajoutés. Accepté à la majorité : 14 Pour, 1 abstention

Par ailleurs le maire sollicite l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour, l'adhésion de la commune à l'association des Maires ruraux de France. Adopté à la majorité : 14 Pour, 1 abstention.

Le maire expose que les convocations du conseil municipal ne seront plus envoyées par voie postale, uniquement en dématérialisation sauf demande expresse d'un élu.

Renouvellement de la convention DACT avec le Département de Vaucluse

Le maire réexplique qu'il s'agit d'une aide en ingénierie aux communes rurales, notamment en matière de projets d'aménagement. La participation est de 0.50 €/habitant.

Adopté à l'unanimité.

Mutuelle Villageoise : renouvellement de la convention

Il s'agit de prendre en compte des nouveaux aspects réglementaires et des évolutions législatives.

Adopté à l'unanimité.

Centre de gestion : contrat groupe assurance statutaire

Le maire explique que ce contrat permet à la collectivité de disposer d'une protection aux agents de la commune. Adopté à l'unanimité.

Convention Laboratoire d'analyses : renouvellement

Le maire indique qu'il convient de renouveler la convention avec les services d'hygiène pour la restauration scolaire. Adopté à l'unanimité.

Aménagement de loyer

Le maire propose l'aménagement d'un loyer pour un locataire qui rencontre des difficultés avec l'état de son logement et les travaux nécessaires à effectuer pour retrouver des conditions décentes de logement. Le maire propose que le loyer du locataire soit suspendu jusqu'à réalisation totale des travaux prévus fin mars mais sont dépendants des intempéries. Adopté à la majorité (14 Pour, 1 abstention)

Constitution partie civile dans le cadre d'un contentieux d'urbanisme

Le maire explique au conseil municipal le constat et le procès-verbal réalisé par le service contentieux de la DDT de Vaucluse. Se porter partie civile permet de disposer de l'ensemble des éléments du dossier et d'avoir des voies de recours suite au jugement.

Adopté à la majorité (14 Pour, 1 abstention)

Demandes de subventions

Le maire indique que la collectivité peut disposer de diverses aides financières publiques pour la réalisation de ses projets. Les demandes de subventions sont les suivantes :

- **Programme d'aide à l'amélioration de la voirie**

Avant-projet : 60 000 € DETR : 30 000 €

Adopté à la majorité (13 Pour, 2 abstentions)

- **Réalisation d'Etude / Rénovation énergétique des bâtiments et logements publics**

Sollicitation du Plan de Relance et Fonds Régional

Etude et travaux : 75 000 € - Plan de relance : 40% / Région : 30% pour 2021

Adopté à la majorité (13 Pour, 1 contre, 1 abstention)

- **Projet de sécurisation des abords de l'école et Sécurisation des points sensibles et dangereux de la commune.**

Sollicitation CG84 : amendes de police

Projet : 40 000 € / amendes de police : 28 000 €

Adopté à l'unanimité.

- **Projet de restauration de la mine d'eau**

Programme de travaux prévu avec l'association « Alpes de Lumières » et subventionné par le Département de Vaucluse. Adopté à l'unanimité.

- **Contractualisation : aide du département pour les communes rurales**

Présentation des projets proposés dans le cadre de CDST 2020-2022

Travaux de voirie, de sécurité, de bâtiments.

Adopté à la majorité (13 Pour, 2 abstentions)

- **Fonds inondations**

15 000 € de subvention de l'Etat. Adopté à l'unanimité.

Informations diverses

- Venue à Grambois d'une boucherie ambulante. Tous les vendredis matins de 7h30 à 13h
- Réalisation des jeux de cours avec le conseil municipal des enfants (durant les vacances de février)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

Caroline DUBOIS ne souhaite pas signer le cahier de séance.